

PLAN D'ACTION

DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES

CHANGEMENTS

CLIMATIQUES

2014-2020

Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

2014.04

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0287-7 (édition imprimée)

ISBN 978-1-4605-0289-1 (PDF : française)

ISBN 978-1-4605-0288-4 (PDF : anglaise)

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Avant-propos du ministre Danny Soucy



Les changements climatiques posent d'importants défis pour nos collectivités, notre environnement naturel et notre économie. Comme nous avons pu le vivre dernièrement dans notre province, les événements météorologiques extrêmes comme les précipitations intenses, les ondes de tempête ainsi que la fonte de la glace fluviale et la formation d'embâcles au milieu de l'hiver peuvent entraîner d'importantes pertes matérielles, la destruction des moyens de subsistance et des coûts pour la santé humaine. Bien qu'aucun événement ne puisse être entièrement attribué aux changements climatiques, de telles tendances indiquent clairement que nous sommes confrontés à de « nouvelles situations normales » sur le plan météorologique qui peuvent avoir des répercussions coûteuses.

Prenant appui sur les mesures positives réalisées dans le cadre du premier Plan d'action sur les changements climatiques, le plan renouvelé du Nouveau-Brunswick pour la période de 2014 à 2020 est encore une fois axé sur la prise de mesures sur deux fronts : augmenter notre résilience face aux effets des changements climatiques et diminuer nos émissions de gaz à effet de serre tout en encourageant une croissance économique durable. Ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints qu'en collaboration avec les Néo-Brunswickois de toute la province, reconnaissant ainsi que chacun d'entre nous joue un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques.

Je vous encourage donc vivement à participer et à aider le Nouveau-Brunswick à atteindre les cibles et les engagements qu'il s'est fixés dans le Plan d'action renouvelé. Ensemble, nous pouvons laisser un héritage durable de gestion prudente.

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux,
L'honorable Danny Soucy

Table des matières

Avant-propos du ministre Danny Soucy	i
Résumé	1
Changements climatiques : ce que nous savons aujourd'hui	3
Une perspective mondiale	3
Changements climatiques au Nouveau-Brunswick	3
Vision, principes et objectifs pour 2014–2020	5
Mesures pour 2014–2020	5
Objectif 1 : Améliorer la résilience face aux effets des changements climatiques	5
<i>Collecte de données et recherche en lien avec les effets des changements climatiques</i>	6
<i>Évaluations des risques et des possibilités</i>	6
<i>Pleine intégration de l'adaptation</i>	7
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la croissance économique	8
<i>Efficacité énergétique</i>	9
<i>Énergie renouvelable et à faibles émissions</i>	9
<i>Réduction des émissions industrielles</i>	10
<i>Réduction des émissions liées au transport</i>	11
<i>Réduction des émissions provenant d'autres secteurs</i>	11
<i>Planification visant à assurer une croissance intelligente</i>	12
<i>Recherche et innovation</i>	12
<i>Séquestration biologique du carbone</i>	13
Objectif 3 : Faire preuve de leadership de la part du gouvernement provincial	13
<i>Bâtiments publics</i>	13
<i>Parc de véhicules et déplacements du personnel</i>	14
<i>Approvisionnement faible en carbone</i>	14
<i>Partenariats intergouvernementaux</i>	15
Objectif 4 : Mesurer les progrès et en rendre compte	15
<i>Inventaire des émissions de gaz à effet de serre</i>	15
<i>Présentation des progrès</i>	16

Résumé

En novembre 2013, le Groupe de travail I du Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹ a confirmé que le réchauffement du système climatique terrestre était sans équivoque et que nombre de ces changements étaient sans précédent. L'atmosphère et les océans se sont réchauffés, la quantité de neige et de glace a diminué, le niveau de la mer s'est élevé et les concentrations de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté; l'activité humaine réchauffe la planète et entraîne des conséquences graves. Le Nouveau-Brunswick est particulièrement vulnérable à ces changements, car la majorité de sa population vit près de cours d'eau et le long de la côte.

En 2007, le gouvernement provincial a lancé son premier Plan d'action sur les changements climatiques, et il a fixé des cibles de réduction des émissions de GES pour 2012 et 2020. Les données préliminaires indiquent qu'il a atteint sa cible pour 2012. Ainsi, les émissions de GES ont diminué de 17 % depuis 2005, et l'économie a connu une croissance de 19 % au cours de la même période. Également durant cette période, le gouvernement provincial a amélioré sa compréhension des effets des changements climatiques et a augmenté sa capacité à s'y adapter grâce à des investissements dans douze analyses approfondies des risques et des vulnérabilités au sein de collectivités de l'ensemble de la province.

En dépit de ce succès précoce, nous continuons d'observer les effets des changements climatiques, que ce soit sous la forme de pluies extrêmes, d'érosion côtière accélérée, d'inondations des terres intérieures et côtières, de propagation de maladies et de parasites ainsi que de nouvelles possibilités sur le plan agricole. Ces effets mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures énergiques et soutenues pour éviter les coûts, les responsabilités et les pertes auxquels seront autrement confrontés les citoyens et les collectivités du Nouveau-Brunswick et pour profiter des occasions qui se présenteront dans certains secteurs. L'économie provinciale est également vulnérable en raison des changements climatiques. Le Nouveau-Brunswick figure parmi les provinces canadiennes ayant la plus grande intensité carbonique (GES/PIB) et dont l'économie est la plus fondée sur l'exportation, et son rendement économique et sa réputation pourraient être compromis si la province ne réduit pas ses émissions de GES de façon considérable afin de permettre à nos entreprises d'être concurrentielles au sein d'une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Le Nouveau-Brunswick s'est donc engagé de façon proactive à gérer les risques et à saisir les occasions afin d'accroître sa résilience et d'assurer sa prospérité face aux nouvelles réalités des changements climatiques.

Le *Plan d'action sur les changements climatiques 2014-2020* s'appuie sur les fondations établies en 2007, et il fixe des cibles provinciales de réduction des émissions de GES pour 2020 et 2050 de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 et de 75 à 85 % sous le niveau de 2001 d'ici 2050. Il s'agit d'une stratégie à long terme qui sera réalisée par l'entremise de mesures progressives clés, dont un grand nombre sont décrites dans le plan, tandis que d'autres évolueront au cours des six prochaines années. Les mesures mises de l'avant dans ce plan aideront le Nouveau-Brunswick à devenir **une province qui est prête à faire face et à s'adapter aux effets des changements climatiques et qui a réduit ses émissions de GES tout en assurant sa croissance économique.**

1 GIEC, Les bases scientifiques physiques, Résumé à l'intention des décideurs, Contribution du Groupe de travail I au Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC, 2013

Chacun des quatre objectifs qui constituent le fondement du Plan est appuyé par un ensemble de domaines d'action clés :

Objectif 1 : Améliorer la résilience face aux effets des changements climatiques

Domaines d'action clés :

- **Collecte de données et recherche en lien avec les effets des changements climatiques** : Acquérir une meilleure connaissance des changements climatiques et de leurs effets, et ce, par la collecte de données, la surveillance et la recherche.
- **Évaluations des risques et des possibilités** : Effectuer des évaluations visant à déterminer, à quantifier et à repérer les risques et les possibilités associés à un climat en évolution.
- **Pleine intégration de l'adaptation** : S'assurer que l'adaptation aux changements climatiques est incorporée dans les décisions quotidiennes.

Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la croissance économique

Domaines d'action clés :

- **Efficacité énergétique** : Tirer profit des possibilités rentables afin de réaliser des améliorations sur le plan de l'efficacité énergétique.
- **Énergie renouvelable et à faibles émissions** : Poursuivre la transition vers une économie faible en carbone en augmentant la production, l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables et à faibles émissions et des technologies propres.
- **Réduction des émissions industrielles** : Améliorer la déclaration et la gestion des émissions industrielles de GES conformément aux exigences réglementaires émergentes.
- **Réduction des émissions liées au transport** : Collaborer avec l'industrie et d'autres intervenants afin de favoriser les véhicules peu polluants, les carburants à faible teneur en carbone et les carburants de remplacement ainsi que l'amélioration de l'efficacité des systèmes de transport.
- **Réduction des émissions provenant d'autres secteurs** : S'employer à faciliter la réduction continue des émissions de GES issues de l'agriculture et de la gestion des déchets.
- **Planification visant à assurer une croissance intelligente** : Promouvoir les principes de croissance intelligente dans la planification communautaire afin d'appuyer la mise en place de collectivités durables, saines et faibles en carbone.

- **Recherche et innovation** : Encourager la recherche et l'innovation dans le secteur des technologies et des processus à faibles émissions de carbone, et tirer profit des possibilités économiques offertes par émergence de l'économie faible en carbone.
- **Séquestration biologique du carbone** : Encourager l'élaboration de plans et de pratiques de gestion de l'utilisation des terres qui améliorent le stockage du carbone.

Objectif 3 : Faire preuve de leadership de la part du gouvernement provincial

Domaines d'action clés :

- **Bâtiments publics** : Effectuer des améliorations ciblées de l'efficacité énergétique et encourager l'utilisation de combustibles plus propres et de matériaux renouvelables dans les bâtiments publics.
- **Parc de véhicules et déplacements du personnel** : Poursuivre les efforts visant à réduire les émissions de GES liées au transport dans le secteur public.
- **Approvisionnement faible en carbone** : Favoriser un approvisionnement écologique et faible en carbone pour les biens et services dans le secteur public.
- **Partenariats entre les administrations** : Continuer d'établir et d'entretenir des relations de collaboration productives avec les autres provinces, les territoires, les États et les différents ordres de gouvernement en vue de partager des ressources et des renseignements et de favoriser la responsabilisation, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'extérieur de la province.

Objectif 4 : Mesurer les progrès et en rendre compte

Domaines d'action clés :

- **Inventaire de la consommation d'énergie et des émissions** : Surveiller et rapporter la consommation d'énergie et les émissions de GES par secteurs clés, y compris le gouvernement.
- **Présentation des progrès** : Faire état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan.

Changements climatiques : ce que nous savons aujourd'hui

Une perspective mondiale

L'activité humaine a augmenté considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Quand des combustibles fossiles sont brûlés, des émissions gazeuses comprenant du dioxyde de carbone, du méthane et de l'oxyde nitreux sont libérés. Ces GES s'accumulent dans l'atmosphère, « épaississant la couche isolante » de puissants gaz qui emprisonnent la chaleur (figure 1). Cette situation entraîne des effets sur le climat à l'échelle mondiale comme la fonte des glaciers, la hausse des niveaux de la mer, des températures plus extrêmes et des tempêtes plus intenses.

Actuellement, les émissions mondiales de GES sont en voie d'augmenter les températures moyennes mondiales de 3,5 °C au cours des 100 prochaines années. D'après la Banque mondiale, ce scénario est « dévastateur » et « il nous est difficile d'imaginer les risques nouveaux qu'il poserait et d'anticiper les mesures qui nous permettraient de nous y adapter »².

Les preuves montrant que les changements climatiques sont d'origine humaine sont maintenant sans équivoque, puisque 97 % des scientifiques du climat s'accordent pour dire que les changements climatiques sont réels et causés par l'activité humaine³.

La voie à suivre sera longue avant de parvenir à réduire de façon substantielle les émissions de GES, et elle nécessite que tous les citoyens de tous les pays prennent des mesures. Les changements climatiques ne peuvent pas être inversés à court terme. Les citoyens du monde devront donc s'adapter aux effets des changements climatiques tout en réduisant leurs émissions de GES.

Changements climatiques au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, les effets des changements climatiques ont déjà commencé à se faire sentir. Les températures sont en hausse, les fortes précipitations sont de plus en plus courantes, les niveaux de la mer s'élèvent et les terres intérieures et les zones côtières sont soumises à des taux d'érosion supérieurs et à des inondations plus fréquentes. Autrement dit, les

conditions météorologiques « normales » du Nouveau-Brunswick ne sont plus ce qu'elles étaient, et il faut s'attendre à d'autres changements dans l'avenir.

Figure 1



Le réchauffement climatique est sans équivoque, et nombre des changements observés depuis les années 1950 sont sans précédent depuis des décennies, voire des millénaires. L'atmosphère et les océans se sont réchauffés, la quantité de neige et de glace a diminué, le niveau de la mer a monté et les concentrations de gaz à effet de serre ont augmenté.

GIEC, Changements climatiques, résumé pour les décideurs, 2013

Hausse des températures

Au Nouveau-Brunswick, les températures annuelles moyennes ont déjà augmenté de 1,5 °C au cours du dernier siècle, et la plus grande partie de ce réchauffement, soit 1,1 °C, a eu lieu au cours des trente dernières années. De fait, les températures ont augmenté dans toutes les régions de la province.

Les modèles climatiques prévoient que, d'ici la fin du siècle, les températures moyennes au Nouveau-Brunswick augmenteront encore d'environ 3 à 3,5 °C. On peut s'attendre à ce que le Nouveau-Brunswick connaisse des étés plus longs et plus chauds et une saison hivernale

² Banque mondiale, 2012

³ Académie nationale des sciences, 2010

écourtée. Un tel changement aura des répercussions sur divers secteurs dans l'ensemble de la province, y compris le secteur récréotouristique (p. ex., diminution des possibilités d'activités hivernales) et l'agriculture (p. ex., saison de croissance prolongée et introduction potentielle de nouveaux parasites et d'espèces envahissantes).

Les températures plus chaudes devraient avoir d'autres effets néfastes, notamment une augmentation de la probabilité d'inondations causées par la formation d'embâcles sur les rivières du Nouveau-Brunswick, des conditions stressantes pour les espèces de poissons d'eau froide, y compris le saumon de l'Atlantique, et une augmentation du risque de feux de forêt.

Changements dans les précipitations

Certaines collectivités du Nouveau-Brunswick font face à des tempêtes et à des précipitations plus extrêmes, déversant 50 millimètres ou plus de pluie sur une période de 24 heures. Par exemple, dans les années 2000, Fredericton et Moncton ont connu plus d'épisodes de pluies extrêmes que durant toute autre décennie pour lesquelles des données sont disponibles.



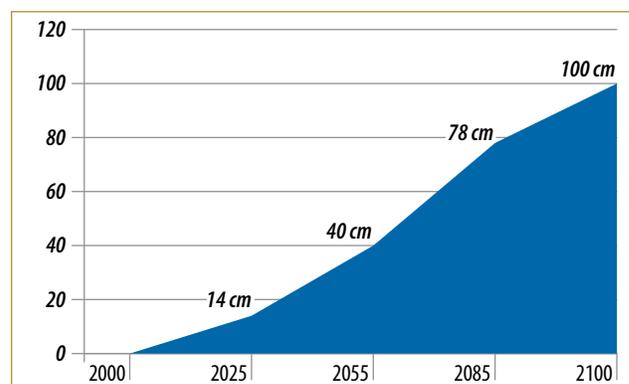
Les niveaux d'eau élevés causés par les pluies extrêmes ont emporté une route à Northampton, les 13 et 14 décembre 2010.

Les modèles climatiques prévoient que, dans l'avenir, le total des précipitations augmentera également et proviendra d'événements moins fréquents mais plus intenses; ces modèles prévoient aussi qu'il y aura moins de neige et plus de pluie dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Parmi les autres effets possibles, on compte l'inondation plus fréquente des terres basses, l'érosion accrue du sol et la contamination de l'eau en raison d'événements comme le débordement des systèmes municipaux de traitement des eaux usées.

Élévation du niveau de la mer

Au Nouveau-Brunswick, on prévoit que le niveau de la mer augmentera d'environ un mètre additionnel d'ici la fin du siècle, ce qui causera des inondations côtières plus importantes et plus fréquentes (figure 2). Les zones côtières font également face à un risque accru d'érosion, de contamination de l'eau de puits et de perte permanente de terres basses. La perte de terres côtières en raison de l'érosion pose un risque pour les résidences et les industries, les espèces animales et végétales indigènes, les écosystèmes et les sites touristiques comme les Rochers Hopewell. Le coût annuel des dommages subis par les résidences en raison des inondations côtières devrait atteindre entre 730 \$ et 1 803 \$ par Néo-Brunswickois d'ici 2050; ce montant est plus élevé que celui associé à toute autre province de l'Atlantique, et il est cinq fois plus élevé que la moyenne canadienne.

Figure 2 : Hausse moyenne prévue du niveau de la mer au N.-B.



Source : Daigle, 2011

Ressources en ligne

Le site Web du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques :

www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/changements_climatiques.html

Une base de données historiques sur les inondations : www.elgegl.gnb.ca/0001

Des cartes et des données sur le climat futur du Nouveau-Brunswick : www.acasamaps.com/fr.html

Vision, principes et objectifs pour 2014–2020

Une vision climatique pour l'avenir

Les mesures mises de l'avant dans le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020 aideront le Nouveau-Brunswick à devenir *une province qui est prête à faire face et résiliente aux effets des changements climatiques et qui a réduit ses émissions de GES tout en assurant sa croissance économique.*

Principes directeurs

Les mesures mises de l'avant dans le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020 s'appuient sur la reconnaissance de ce qui suit :

- Les décisions doivent être fondées sur des renseignements fiables et exacts.
- Les décisions doivent tenir compte des répercussions des prédictions climatiques à long terme et de leurs effets anticipés sur les générations futures.
- Tous les Néo-Brunswickois ont leur part de responsabilité dans l'adaptation aux changements climatiques et doivent donc être informés et incités à agir.

Objectifs

Les mesures mises de l'avant dans ce Plan d'action sur les changements climatiques contribueront à ce qui suit :

- **Objectif 1 : Améliorer la résilience face aux effets des changements climatiques**
- **Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la croissance économique**
- **Objectif 3 : Faire preuve de leadership de la part du gouvernement provincial**
- **Objectif 4 : Mesurer les progrès et en rendre compte**

Mesures pour 2014–2020

Objectif 1 : Améliorer la résilience face aux effets des changements climatiques

Les GES restent dans l'atmosphère pendant de nombreuses années après leur émission; les changements climatiques sont donc, dans une certaine mesure, inévitables. Les effets des changements climatiques au Nouveau-Brunswick se manifestent déjà.

Des progrès importants ont déjà été réalisés en vue d'une meilleure adaptation aux changements climatiques. Par exemple, par l'entremise du programme fédéral-provincial des Initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale, qui a été mis sur pied pour favoriser la recherche en matière d'adaptation aux changements climatiques, douze études d'évaluation des risques et des vulnérabilités liés aux inondations, à l'érosion, à la protection des eaux souterraines et à la hausse du niveau de la mer ont été réalisées dans des collectivités du Nouveau-Brunswick. De plus, le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick a accordé une aide financière aux initiatives visant à déterminer les zones vulnérables aux inondations et aux autres effets du climat et à inciter les collectivités à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à continuer de déployer des efforts pour mieux comprendre les effets liés au climat sur la province, établir les risques et les possibilités découlant d'un climat en changement, partager des connaissances et renforcer les capacités, mobiliser les décideurs et intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel.



Pointe-du-Chêne

Collecte de données et recherche en lien avec les effets des changements climatiques

Acquérir une meilleure connaissance des changements climatiques et de leurs effets, et ce, par la collecte de données, la surveillance et la recherche.

La nécessité de mesurer avec certitude les changements climatiques et de suivre les effets consécutifs sur le Nouveau-Brunswick fait ressortir l'importance de maintenir un système dynamique de surveillance et de collecte d'information qui débouche sur des données solides et fiables. Étant donné le risque accru associé aux niveaux d'eau élevés et à l'érosion le long des côtes et des rivières, il est important de mettre l'accent sur l'information relative aux causes, à la fréquence, à la gravité et aux conséquences des inondations.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- **Le gouvernement provincial continuera de renforcer les capacités de recherche en établissant des priorités de recherche et en tentant d'établir une meilleure collaboration avec le milieu universitaire et les autres administrations, notamment le gouvernement fédéral.**
- **Le gouvernement provincial élaborera une approche coordonnée pour suivre les changements touchant l'environnement physique, notamment en poursuivant les efforts en vue de surveiller les indicateurs de changements climatiques comme la température, les précipitations, les niveaux de la mer et la migration de parasites et d'espèces envahissantes.**
- **Parallèlement à l'élaboration d'une stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation, le gouvernement provincial s'emploiera à renouveler et à bonifier ses données sur les risques d'inondation et la cartographie, et il s'assurera que ces outils de prévision incorporent les effets anticipés des changements climatiques.**

Évaluations des risques et des possibilités

Effectuer des évaluations visant à déterminer et à quantifier les risques et les possibilités associés à un climat en changement.

L'évaluation de nos vulnérabilités aux changements climatiques représente la première étape en vue de permettre l'adaptation à ces changements et de bâtir une province plus résiliente et durable.

Certaines industries exploitant les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick misent sur des ressources comme les arbres, les poissons et la faune; ces industries sont donc fondamentalement vulnérables à un climat en changement. L'environnement bâti du Nouveau-Brunswick est également de plus en plus vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, aux pluies plus fréquentes et plus intenses ainsi qu'à d'autres conditions météorologiques extrêmes.

Les effets des changements climatiques sur l'environnement naturel du Nouveau-Brunswick comprennent la migration de nouveaux parasites et d'espèces envahissantes dans la province, l'augmentation des températures qui repousse l'habitat des poissons et des espèces sauvages vers le nord et en altitude, la modification des habitudes de migration des oiseaux et d'autres espèces sauvages ainsi que l'effet perturbateur des tempêtes et des feux de forêt sur les paysages naturels.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- **Le gouvernement provincial appuiera le développement d'outils analytiques et éducatifs pour aider les collectivités à évaluer leurs risques et leurs possibilités et à établir les priorités quant aux mesures à prendre pour s'adapter aux changements climatiques.**
- **Le gouvernement provincial examinera les accords de financement conclus avec les collectivités afin de déterminer des façons d'encourager la préparation et la mise en œuvre de plans locaux d'adaptation aux changements climatiques.**
- **Le gouvernement provincial évaluera, avec les collectivités, les vulnérabilités de l'infrastructure municipale et les aidera à s'assurer que les installations comme les réseaux d'approvisionnement en eau potable, les systèmes de drainage et les systèmes de traitement des eaux usées sont adaptés aux effets des changements climatiques, en particulier aux tempêtes extrêmes et aux inondations.**



- Le gouvernement provincial continuera d'examiner les vulnérabilités de l'infrastructure provinciale à un climat en évolution. Par exemple, le système de gestion des actifs pour les routes provinciales est utilisé pour déterminer les calendriers d'entretien optimaux. Le fait de continuer d'incorporer des données climatiques à jour dans ce système permettra d'investir plus efficacement et au moment qui convient le mieux dans les infrastructures provinciales.
- Des terres agricoles et certaines collectivités du sud-est du Nouveau-Brunswick sont actuellement protégées par des digues. En raison de l'élévation du niveau de la mer, il existe déjà un risque que l'eau passe par-dessus certaines de ces digues. Le gouvernement modifiera sa gestion des terres endiguées ainsi que la législation connexe afin de limiter ce risque.
- Le gouvernement provincial continuera d'évaluer les risques pour la santé publique associés à l'évolution du climat, y compris les risques pour la qualité et la quantité de l'eau potable, les effets sur la santé des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que la propagation potentielle de maladies à vecteur.
- Le gouvernement provincial s'emploiera à examiner et à établir les vulnérabilités de l'environnement naturel du Nouveau-Brunswick (caractéristiques côtières, espèces végétales et animales et leur habitat, etc.) à l'évolution du climat.

Pleine intégration de l'adaptation

S'assurer que l'adaptation aux changements climatiques est incorporée dans les décisions quotidiennes.

Les plans et processus provinciaux comme la *Politique de protection des zones côtières* reconnaissent déjà les effets potentiels des changements climatiques. L'intégration de renseignements sur les changements climatiques dans un ensemble élargi de plans et de processus nous aidera à incorporer plus globalement l'adaptation dans le processus décisionnel à l'échelle provinciale.

Bien que le gouvernement provincial joue un rôle important dans le renforcement de la résilience du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques, un grand nombre des décisions les plus importantes seront prises à l'échelle locale. Il est donc de plus en plus nécessaire de mettre les renseignements et les outils importants relatifs à l'adaptation à la disposition des particuliers et des groupes de toute la province,

y compris les urbanistes, les propriétaires fonciers, les administrations locales, les Premières Nations, les propriétaires d'infrastructures, les entreprises, les groupes communautaires et environnementaux ainsi que les gestionnaires de ressources.

La « pleine intégration » de l'adaptation signifie simplement que les répercussions des changements climatiques doivent être prises en compte dans les décisions courantes. Par exemple, il faut tenir compte de l'élévation du niveau de la mer dans la conception d'un pont et s'assurer que les bâtiments sont situés et construits de manière à ce que l'espace habitable soit au-dessus des niveaux prévus d'inondation.

Les mesures clés pour 2014-2020 comprennent ce qui suit :

- Les lignes directrices relatives aux études d'impact sur l'environnement seront modifiées afin de tenir compte des effets du climat sur les projets en plus de la gestion des émissions de GES.
- Le gouvernement provincial, en collaboration avec les municipalités et les commissions de services régionaux, veillera à ce que les activités d'aménagement du territoire tiennent compte des effets anticipés des changements climatiques.
- Le gouvernement provincial continuera de fournir aux Premières Nations des renseignements, des outils et des conseils relatifs à l'adaptation aux changements climatiques.
- Le gouvernement provincial tiendra compte des changements climatiques à long terme dans la gestion des ressources naturelles provinciales comme les forêts de la Couronne, les parcs provinciaux et les aires naturelles protégées.
- Le gouvernement provincial tiendra compte des changements climatiques dans ses processus de planification, de conception, d'entretien et de remplacement de l'infrastructure, et il encouragera d'autres administrations à faire de même.
- Le gouvernement provincial continuera de favoriser la collaboration entre les ministères sur la question des changements climatiques par l'entremise du Comité interministériel sur les changements climatiques.

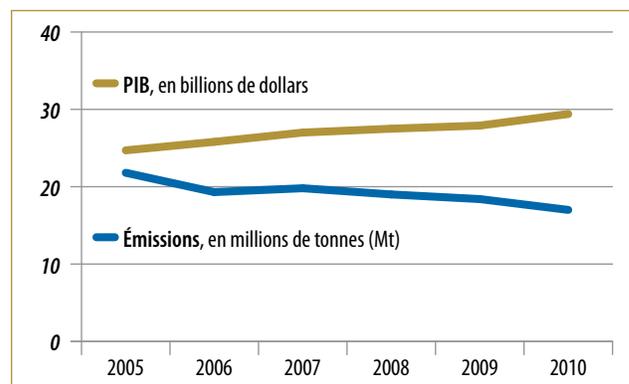
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant la croissance économique

L'économie du Nouveau-Brunswick est confrontée à des difficultés en raison de sa forte « intensité carbonique ». Autrement dit, la province consomme une quantité relativement grande d'énergie par dollar de production économique et, malgré de récents progrès, une grande partie de l'énergie que nous consommons provient encore de produits pétroliers raffinés. La transition vers une économie faible en carbone étant déjà bien amorcée, les gens de partout dans le monde apportent des changements importants à la façon de mener leurs activités. Puisque le Nouveau-Brunswick est une province qui exporte la majeure partie de ce qu'elle produit, sa réputation et le rendement réel des mesures qu'il prend pour faire face aux changements climatiques ont une incidence sur sa compétitivité commerciale sur les marchés internationaux.



Pour être couronné de succès, tout programme de mesures face aux changements climatiques doit donc avoir deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et maintenir la croissance économique. La « productivité du carbone », c'est-à-dire la part du PIB produite par unité de CO₂ émis (figure 3), doit donc augmenter. Par exemple, le gaz naturel peut jouer un rôle clé en remplaçant des sources d'énergie à forte intensité carbonique comme le mazout lourd et le charbon, tout comme l'énergie renouvelable peut remplacer les sources d'énergie produisant des émissions de carbone. Il est crucial de trouver l'équilibre entre la réduction des émissions de GES et le maintien de la croissance économique. En stimulant son activité économique pour chaque unité de carbone émis, la province peut améliorer sa compétitivité sur le marché international tout en transitionnant vers une économie faible en carbone.

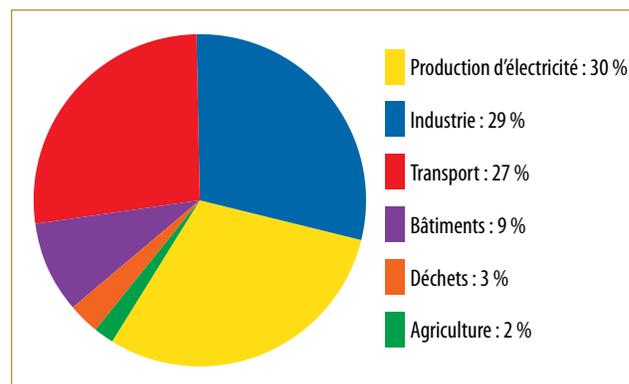
Figure 3 : Émissions de GES par rapport au PIB au Nouveau-Brunswick



Source : Statistique Canada; Environnement Canada

Entre 2005 et 2010, les émissions de GES du Nouveau-Brunswick ont diminué de 17 %, alors que l'économie a connu une croissance de 19 %. En 2011, le Nouveau-Brunswick a émis 18,6 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂ (figure 4); il s'agit du troisième taux d'émissions par habitant le plus élevé du Canada après la Saskatchewan et l'Alberta. La production d'électricité, les grands émetteurs industriels et le transport représentent les trois principaux secteurs contribuant aux émissions de GES provinciales.

Figure 4 : Émissions GES au Nouveau-Brunswick en 2011



Afin de faire sa part dans le cadre du *Plan d'action sur les changements climatiques 2013* de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC), le Nouveau-Brunswick s'est engagé à atteindre les cibles suivantes de réduction des émissions de GES :

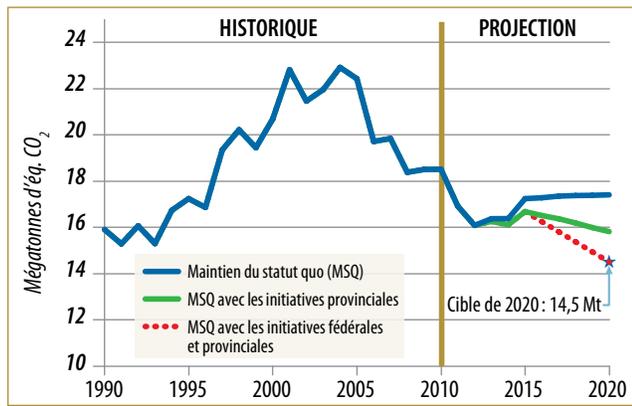
- 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020; et
- 75–85 % sous le niveau de 2001 d'ici 2050.

Les émissions de GES du Nouveau-Brunswick ont diminué de façon appréciable au cours de la dernière décennie. Même si l'on prévoit que les mesures actuelles



devraient stabiliser les émissions de GES (figure 5), il est clair que des mesures additionnelles doivent être prises afin que le Nouveau-Brunswick respecte son engagement régional dans le cadre du plan d'action des GNA-PMEC tout en créant de nouvelles possibilités économiques. Les secteurs d'intérêt comprennent l'efficacité énergétique, l'énergie propre, la réduction des émissions (provenant de l'industrie, du transport, de la gestion des déchets et de l'agriculture), la recherche et l'innovation et la séquestration du carbone.

Figure 5 : Émissions de gaz à effet de serre et cible



Source : Environnement Canada, Secrétariat des changements climatiques

Efficacité énergétique

Tirer profit des possibilités rentables afin de réaliser des améliorations sur le plan de l'efficacité énergétique.

L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que nous n'utilisons pas grâce aux mesures visant à accroître l'efficacité. Au Nouveau-Brunswick, il est encore possible de réduire le gaspillage d'énergie et de mieux utiliser l'énergie que nous produisons et que nous achetons. Les investissements faits dans la province en matière d'efficacité énergétique constituent une solution de rechange raisonnable et attrayante à l'achat d'énergie importée. Le gouvernement s'emploie à améliorer l'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick ce qui permettrait de réduire les émissions de GES et les coûts énergétiques.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- **Énergie NB et les services municipaux d'électricité, en partenariat avec Efficacité Nouveau-Brunswick, élaboreront un plan d'efficacité électrique, décrit dans le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick. Ce plan sera mis en œuvre par étapes à compter de 2013, et il stimulera les investissements en vue d'améliorer l'efficacité dans les résidences, les entreprises et les industries. La phase 1 fournira aux**

clients des produits pour la gestion de l'efficacité et de la demande d'électricité. La phase 2 intégrera dans le plan la technologie de réseau électrique intelligent et l'innovation.

- **Le gouvernement provincial poursuivra ses efforts en vue de donner suite à son engagement d'établir des normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments résidentiels neufs et rénovés ainsi que pour la construction de bâtiments commerciaux en adoptant de façon graduelle les normes nationales. L'efficacité énergétique sera prise en compte dans l'évaluation des projets dans le cadre des programmes du patrimoine architectural.**

Les services publics d'énergie utilisent la gestion axée sur la demande pour aider les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et déplacer la demande en dehors des périodes de pointe. Les méthodes de gestion axée sur la demande comprennent l'éducation et la sensibilisation, les programmes d'incitatifs et les structures tarifaires novatrices.

L'ajout de capacités de surveillance, d'analyse, de contrôle et de communication à un réseau de distribution électrique permet de créer un réseau intelligent afin de maximiser l'efficacité et de diminuer la consommation d'électricité.

Énergie renouvelable et à faibles émissions

Poursuivre la transition vers une économie faible en carbone en augmentant la production, l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables et à faibles émissions et des technologies propres.

Les Néo-Brunswickois peuvent être fiers du fait qu'en moyenne entre 60 et 70 % de l'électricité de la province provient de sources renouvelables ou n'entraînant aucune émission. Le Plan directeur de l'énergie de 2011 a rehaussé l'engagement du gouvernement provincial en établissant que 75 % de la demande en électricité devra être satisfaite d'ici 2020 par des sources sans émissions.

Le Nouveau-Brunswick dispose d'une abondance de sources d'énergie renouvelable (hydroélectricité, biomasse, énergie éolienne et énergie solaire), lesquelles peuvent offrir de nombreux avantages pour le développement économique durable à l'échelle locale, incluant la réduction des émissions. Par exemple, l'utilisation de biomasse provinciale dérivée du bois, comme des granules de bois, offre des possibilités

directes et indirectes de développement économique et offre une solution de rechange économique à faibles émissions au chauffage au mazout et à l'électricité. Le *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick* (2011) engage le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de soutien en vue d'optimiser la production d'énergie à partir des ressources en biomasse dérivée du bois, et ce, en mettant particulièrement l'accent sur les granules de bois. Le gouvernement a aussi élaboré une *Stratégie pour le secteur du bois à valeur ajoutée pour 2012–2016* qui a pour objectif de favoriser l'élaboration de projets d'énergie verte utilisant la biomasse forestière.

Le gaz naturel de la province joue un rôle clé dans la production d'énergie à faibles émissions en remplaçant les sources d'énergie qui émettent plus de GES quand elles sont utilisées, comme le mazout lourd et le charbon. La production provinciale aidera aussi à assurer que les utilisateurs d'énergie qui sont déjà passés au gaz naturel continueront d'avoir accès à un approvisionnement stable et économique. Puisque le gaz naturel peut être utilisé pour un vaste éventail d'applications économes en combustible, souples et évolutives, il s'agit d'un partenaire naturel pour l'énergie renouvelable dans un avenir faible en carbone.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- En vertu de la *Loi sur l'électricité*, la Norme de portefeuille renouvelable exige que, d'ici 2020, 40 % de l'électricité vendue dans la province par Énergie NB provienne de sources renouvelables, et ce, en augmentant la production d'énergie renouvelable et en diminuant la demande grâce à des mesures visant à accroître l'efficacité.
- Énergie NB, en partenariat avec le gouvernement provincial, passera en revue ses programmes d'énergie renouvelable, comme la production intégrée et la facturation nette, afin de s'assurer de continuer à appuyer la production d'électricité renouvelable individuelle et communautaire tout en maintenant de faibles tarifs d'électricité pour les Néo-Brunswickois.
- Le gouvernement provincial continuera d'encourager la participation des collectivités locales et des Premières Nations à des projets d'énergie renouvelable à petite échelle telles que le vent, l'énergie solaire, la bioénergie, l'hydroélectricité à petite échelle et les autres technologies énergétiques nouvelles.

- Par l'entremise de la *Stratégie pour le secteur du bois à valeur ajoutée pour 2012–2016* et conformément au *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement cherchera à élaborer des politiques visant à encourager l'utilisation de technologies d'énergie renouvelable, y compris le chauffage à la biomasse et les systèmes de production combinée de chaleur et d'électricité dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et du secteur public dans l'ensemble de la province.

Réduction des émissions industrielles

Améliorer la déclaration et la gestion des émissions industrielles de GES conformément aux nouvelles exigences réglementaires.

Les installations industrielles et les centrales électriques produisent environ 60 % des émissions de GES provinciales. Actuellement, les émetteurs qui produisent chaque année au moins 50 kilotonnes d'unités d'équivalent de dioxyde de carbone doivent déclarer leurs émissions de GES au gouvernement fédéral. Certaines provinces ont des seuils de déclaration inférieurs⁴.

Le gouvernement fédéral est en train d'élaborer des règlements sur les émissions de GES en fonction des secteurs industriels. Des règlements sont en place pour la production d'électricité à partir du charbon, tandis que des règlements pour plusieurs autres secteurs, dont l'exploration pétrolière et gazière et la fabrication des pâtes et papiers, sont à venir. Plusieurs provinces étudient la possibilité d'adopter des mesures permettant d'atteindre des objectifs semblables à ceux que vise la réglementation fédérale sur les GES.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaillera avec les industries dont les émissions sont élevées, notamment le secteur pétrolier et gazier, afin de rendre obligatoire et, dans la mesure du possible, d'harmoniser la déclaration des émissions de GES.
- De plus, il élaborera des lignes directrices en vue de l'adoption par l'industrie d'un plan de gestion des GES, qui intègre l'efficacité énergétique et la réduction des GES dans leurs activités.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires pour

4 Les seuils de déclaration des GES de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Colombie Britannique sont fixés à 10 kt, tandis que celui de l'Ontario est établi à 25 kt.



s'assurer que la réglementation des émissions industrielles de GES permet de réduire efficacement les émissions et est juste et équitable pour les émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick.

Réduction des émissions liées au transport

Collaborer avec l'industrie et d'autres intervenants afin de favoriser les véhicules peu polluants, les carburants à faible teneur en carbone et les carburants de remplacement ainsi que l'amélioration de l'efficacité des systèmes de transport.

Les émissions liées au transport représentent environ 30 % de toutes les émissions de GES de la province. Afin de réduire ces émissions, il est nécessaire d'adopter une combinaison de stratégies et de programmes dans trois grands domaines : 1) technologie et efficacité des véhicules, 2) carburant des véhicules et 3) efficacité des systèmes de transport, y compris les modes de transport et les modes d'utilisation des terres qui ont une incidence sur la demande de transport. Cette approche à trois niveaux est le fondement du *Plan d'action régional sur les transports et la qualité de l'air 2013-2020* de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Le marché des véhicules à carburant de remplacement, en particulier les véhicules électriques (VE) et les véhicules hybrides, est en forte croissance partout au Canada. Ces véhicules sont avantageux pour l'environnement puisqu'ils produisent moins d'émissions de GES et de pollution atmosphérique, et ils offrent des avantages économiques comme la diminution des achats de carburant et une indépendance à l'égard des fluctuations du prix de l'essence. Puisque la majeure partie de l'électricité de la province provient de sources à faibles émissions ou sans émissions, les avantages sur le plan environnemental associés au passage à des véhicules électriques au Nouveau-Brunswick sont importants. De plus, la plupart des véhicules électriques peuvent être rechargés durant la nuit, en dehors des heures de pointe, lorsque l'électricité est produite principalement à partir de sources renouvelables comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.

Les mesures clés pour 2014-2020 comprennent ce qui suit :

- Sous la direction du *groupe consultatif sur les véhicules électriques*, Énergie NB réalisera une série de projets pilotes et de démonstrations techniques, incluant l'éducation de conducteurs et de concessionnaires d'automobiles, l'examen de parcs de véhicules à l'échelle provinciale et municipale pour évaluer la possibilité d'y intégrer

des véhicules électriques, l'exploration d'éventuels liens avec le réseau électrique intelligent et la prise en considération d'options favorables pour les propriétaires de véhicules électriques qui rechargent leurs batteries en dehors des heures de pointe.

- Dans le secteur du transport des marchandises, le gouvernement provincial favorisera l'utilisation du gaz naturel dans les véhicules moyens et utilitaires lourds, s'il y a lieu, en déterminant et en éliminant les obstacles à l'utilisation du gaz naturel, en appuyant les possibilités de ravitaillement en carburant et en faisant la promotion de la technologie des véhicules alimentés au gaz naturel.
- Le gouvernement provincial, en collaboration avec l'industrie, les expéditeurs et d'autres intervenants, déterminera les possibilités et les partenariats pouvant permettre de faciliter le transport multimodal afin d'améliorer l'efficacité des déplacements et de diminuer les émissions de GES.
- Le gouvernement provincial collaborera avec ses partenaires industriels et régionaux afin de continuer à améliorer l'efficacité des véhicules servant au transport de marchandises, notamment en favorisant la mise en œuvre de technologies permettant d'économiser du carburant et en éliminant les obstacles réglementaires qui empêchent leur mise en œuvre.

Les normes sur les émissions produites par les véhicules du Canada ont été modifiées en 2012 et 2013 pour s'harmoniser avec celles des États-Unis, entre autres la Californie, qui est depuis longtemps un chef de file mondial dans la lutte contre le changement climatique. Les normes canadiennes modifiées s'appliquent à tous les véhicules, des voitures aux camions lourds, et exigent que tous les véhicules vendus pour être utilisés au Canada respectent les normes de plus en plus strictes sur les émissions de GES.

Réduction des émissions provenant d'autres secteurs

S'employer à faciliter la réduction continue des émissions de GES issues de l'agriculture et de la gestion des déchets.

La majorité des émissions de GES du Nouveau-Brunswick découle de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'énergie, le transport et les activités

industrielles. Les autres émissions de GES sont causées par des réactions chimiques et biologiques, et elles comprennent les émissions provenant du sol, des engrais, du bétail et de la décomposition des déchets.

Les six lieux d'enfouissement régionaux du Nouveau-Brunswick sont dotés de systèmes de gestion des gaz d'enfouissement ou sont en voie de l'être. Le méthane généré par la décomposition des déchets organiques peut donc être capté et utilisé pour produire de l'électricité. Il existe d'autres possibilités de réduction des émissions de GES dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'agriculture.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial continuera d'encourager et d'améliorer le captage des gaz d'enfouissement et leur utilisation pour produire de l'électricité; il encouragera aussi le réacheminement des déchets destinés aux lieux d'enfouissement, grâce au recyclage et au compostage, dans les cas où cette solution s'avère réalisable sur le plan économique et approprié du point de vue de l'environnement.
- Le gouvernement provincial continuera de fournir de l'information sur les pratiques agricoles durables, notamment en ce qui a trait à la planification de la gestion des éléments nutritifs afin d'assurer l'application responsable d'engrais et de fumier.

Planification visant à assurer une croissance intelligente

Promouvoir les principes de croissance intelligente dans la planification communautaire afin d'appuyer la mise en place de collectivités durables, saines et faibles en carbone.

La croissance intelligente désigne une croissance concentrée et compacte qui incorpore un aménagement du territoire à usage mixte et qui permet l'utilisation de modes de transport écologiques comme la marche, la bicyclette et le transport en commun. L'aménagement communautaire mettant à profit les principes de croissance intelligente peut constituer un outil puissant pour créer des collectivités durables, saines, éconergétiques et faibles en carbone.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial continuera de promouvoir les principes de design de conservation en proposant des ressources et des outils appropriés, y compris en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

- De concert avec les autorités municipales et régionales chargées de l'aménagement, le gouvernement provincial cerner et éliminera les obstacles à la conception de collectivités durables; il fournira aussi des ressources, des conseils et des possibilités de formation sur les principes de croissance intelligente.
- Le gouvernement provincial continuera d'appuyer la réhabilitation des bâtiments à valeur patrimoniale conformément aux principes de croissance intelligente.

Recherche et innovation

Encourager la recherche et l'innovation dans le secteur des technologies et des processus à faibles émissions de carbone, et tirer profit des possibilités économiques offertes par la nouvelle économie émergente faible en carbone.

Les innovations technologiques sont essentielles pour favoriser l'augmentation de la productivité. En dépit de la croissance du secteur des technologies propres, le Canada est actuellement confronté à des défis en ce qui a trait aux innovations à faibles émissions de carbone, particulièrement sur le plan de la commercialisation. La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB) est une société provinciale sans but lucratif qui investit dans les industries et la recherche prometteuses. L'énergie et l'environnement, y compris les énergies propres de remplacement et les technologies qui améliorent l'efficacité énergétique, représentent un des secteurs clés d'investissement. Parmi les investissements effectués antérieurement dans les innovations à faibles émissions de carbone, mentionnons le soutien accordé à la commercialisation d'un processus visant à extraire le carbone du gaz naturel, ainsi qu'un investissement pour la mise au point d'une technologie visant à réduire le coût de fabrication des photopiles. La FINB administre également un Fonds pour l'innovation en recherche qui fait le lien entre les chercheurs et les entreprises pour créer de nouveaux produits et services et pour donner accès à de nouveaux marchés.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Conformément aux « stratégies pour l'innovation », le gouvernement collaborera davantage avec ses partenaires du milieu universitaire et des entreprises pour faciliter l'accès au FINB et à d'autres investissements.



Séquestration biologique du carbone

Encourager l'élaboration de plans et de pratiques de gestion de l'utilisation des terres qui améliorent le stockage du carbone.

Les plantes absorbent le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère durant la photosynthèse. Alors qu'une certaine partie du CO₂ est retournée dans l'atmosphère quand les plantes meurent, une quantité significative de carbone peut être stockée ou « séquestrée » dans les sols, la matière organique et la végétation (arbres, terres humides, cultures agricoles, algues marines, etc.). La séquestration du CO₂ peut constituer une méthode importante pour atténuer les changements climatiques, et ce, en retirant une certaine partie du CO₂ de l'atmosphère. Les décisions en matière de gestion de l'utilisation des terres, appliquées aux forêts et aux terres agricoles, peuvent augmenter ou diminuer le stockage du carbone. Par exemple, la séquestration naturelle du carbone peut être accrue par des mesures telles que le travail de conservation du sol (laisser les résidus agricoles sur les champs agricoles), la conversion de terres agricoles marginales en forêts, la restauration forestière et la foresterie urbaine.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- **Le gouvernement provincial continuera de travailler avec les organismes partenaires pour évaluer les possibilités de séquestration agricole et forestière du carbone dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de pratiques de gestion optimales en agriculture.**
- **En collaboration avec les autorités municipales et régionales chargées de l'aménagement, et par l'entremise de stratégies comme la planification de la croissance intelligente et d'autres politiques d'aménagement, le gouvernement encouragera la restauration, la préservation et la gestion d'espaces verts et de forêts urbaines.**

Objectif 3 : Faire preuve de leadership de la part du gouvernement provincial

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick possède et exploite quelque 1 000 bâtiments et 4 500 véhicules. Ces biens produisent chaque année près de 400 000 tonnes de GES, à un coût annuel en énergie de 85 millions de dollars. En tant que grand consommateur d'énergie, le gouvernement provincial s'est engagé à faire preuve de leadership en poursuivant ses efforts en vue de réduire l'impact des activités du secteur public sur le climat et l'environnement.



Panneaux solaires installés au parc provincial Mont Carleton

Bâtiments publics

Effectuer des améliorations ciblées de l'efficacité énergétique et encourager l'utilisation de combustibles plus propres et de matières renouvelables dans les bâtiments publics.

La *Politique provinciale d'écologisation des bâtiments* de 2010 établit des normes environnementales élevées pour la construction et la remise à neuf de tous les bâtiments qui reçoivent du financement public. Des vérifications du rendement énergétique ont été effectuées dans les écoles, les hôpitaux et les parcs provinciaux de toute la province, et jusqu'à 50 bâtiments publics seront examinés en vue de leur conversion à l'utilisation d'une énergie plus propre au cours des prochaines années. Des systèmes d'énergie alimentés par la biomasse et le gaz naturel ont déjà été installés dans de nombreux bâtiments publics.

Utilisé comme matériau de construction, le bois a un « bilan carbone » considérablement moins élevé que des matériaux à forte intensité de ressources comme l'acier ou le béton. Le bois stocke aussi le carbone pendant toute la durée de vie de la structure.

D'autres possibilités de faire preuve de leadership s'offrent au gouvernement, notamment l'exécution d'autres vérifications du rendement énergétique et le choix des matériaux de construction, des composantes des bâtiments et des combustibles de chauffage. L'attribution de cotes énergétiques représente une autre possibilité, car elle permet de comparer les bâtiments de la même catégorie et favorise la réduction de la consommation d'énergie.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Conformément à la *stratégie pour le secteur du bois à valeur ajoutée* pour 2012–2016, le gouvernement encouragera l'utilisation du bois et de produits du bois dans le secteur public par la mise en œuvre de la *Politique d'écologisation des bâtiments* et l'initiative « *Branché sur le BOIS! Atlantique* » du secteur privé.
- Conformément aux normes *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) et *Green Globe*, le gouvernement encouragera l'inclusion de caractéristiques liées à l'environnement et à l'émission de carbone dans la construction et la rénovation de bâtiments, et elle encouragera la mise en place de bâtiments publics le long des routes accessibles par transport en commun, à pied ou en bicyclette.
- Le gouvernement provincial continuera d'éliminer progressivement l'utilisation du mazout lourd pour chauffer les bâtiments du secteur public en vue de son remplacement par des combustibles plus propres comme le gaz naturel ou des sources d'énergie renouvelable.
- Le gouvernement étudiera la possibilité de mettre en œuvre un programme pilote pour l'analyse comparative du rendement énergétique et le classement de tous les bâtiments construits ou rénovés avec des fonds publics.
- Le gouvernement provincial continuera d'effectuer des vérifications du rendement énergétique des bâtiments gouvernementaux existants à l'aide d'outils tels que le *Portfolio Manager d'Energy Star*. Les résultats des vérifications seront utilisés pour réduire davantage les émissions de GES du Nouveau-Brunswick.

Parc de véhicules et déplacements du personnel

Poursuivre les efforts visant à réduire les émissions de GES liées au transport dans le secteur public.

La *Politique provinciale sur les véhicules écologiques* de 2006 contient un engagement en vue de tirer profit des normes rigoureuses sur les émissions des moteurs au moment de remplacer certains véhicules et appuie l'achat de véhicules éconergétiques. D'autres travaux sont requis pour s'assurer que le gouvernement provincial continue de montrer l'exemple.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement examinera de nouveaux systèmes novateurs pour la gestion et l'approvisionnement du parc de véhicules, notamment en ce qui concerne les véhicules à carburant de remplacement qui améliorent le rendement du carburant et réduisent les émissions de GES.
- Le gouvernement favorisera la mise en place d'une culture visant à réduire au minimum les déplacements des fonctionnaires grâce à des mesures comme l'amélioration des capacités en matière de téléconférence dans les bureaux gouvernementaux, le resserrement de la directive sur les déplacements pour améliorer l'efficacité des déplacements des employés et encourager le recours à d'autres modes de transport que la voiture pour la migration quotidienne.

Approvisionnement faible en carbone

Favoriser un approvisionnement écologique et faible en carbone pour les biens et services dans le secteur public.

Un approvisionnement écologique et faible en carbone consiste à obtenir un meilleur rapport qualité-prix en comprenant mieux les coûts et avantages environnementaux associés à la production, à l'achat et à l'utilisation de biens et services. Pour y arriver, il faut intégrer les facteurs de performance environnementale dans le processus d'approvisionnement. Le gouvernement a déjà adopté un certain nombre de pratiques d'approvisionnement écologique, et il achète de plus en plus de produits et services écologiques.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial élaborera des stratégies d'approvisionnement écologique pour les Parties 1 et 2 du gouvernement qui seront progressivement mises en œuvre entre 2014 et 2020 afin d'aider les ministères clients à obtenir des fournisseurs des produits respectueux de l'environnement, ayant une faible empreinte carbone, de la meilleure qualité et au prix le plus bas.
- Lorsqu'il cherchera des locaux pour ses activités, le gouvernement examinera la possibilité d'utiliser des bâtiments à valeur patrimoniale qui ont été adaptés ou réhabilités et qui répondent à ses exigences.



Partenariats intergouvernementaux

Continuer d'établir et d'entretenir des relations de collaboration productives avec les autres provinces, les territoires, les États et les différents ordres de gouvernement en vue de partager des ressources et des renseignements et de favoriser la responsabilisation, tant au Nouveau-Brunswick qu'à l'extérieur de la province.

La collaboration avec les partenaires constitue toujours un élément très important dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick.

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) est composée des premiers ministres des provinces de l'Atlantique et du Québec, ainsi que des gouverneurs du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Rhode Island et du Vermont. Collectivement, les États du nord-est des États Unis représentent le plus important partenaire commercial du Nouveau-Brunswick. La Conférence des GNA/PMEC a adopté son propre Plan d'action sur les changements climatiques, et elle s'emploie à favoriser la prise de mesures collectives dans la lutte contre les changements climatiques. Le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique ont fixé leurs propres cibles de réduction des GES dans le contexte des cibles de réduction des GES de la Conférence des GNA/PMEC.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial continuera de contribuer activement à la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques* de la Conférence des GNA/PMEC.
- Le gouvernement provincial maintiendra des relations avec ses partenaires municipaux et les commissions de services régionaux afin d'encourager la prise de mesures au niveau où est effectué l'aménagement communautaire et où sont prises les décisions en matière de développement local.
- Le Nouveau-Brunswick continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral dans les secteurs prioritaires comme la surveillance et la recherche relatives aux changements climatiques, la réglementation des GES, l'accès aux marchés d'exportation pour les produits et technologies à faibles émissions de carbone du Nouveau-Brunswick ainsi que d'autres domaines d'intérêt commun.

Objectif 4 : Mesurer les progrès et en rendre compte

La mesure des progrès accomplis permet au gouvernement de suivre l'évolution de l'adaptation aux changements climatiques et de déterminer l'efficacité des initiatives de réduction des GES. Tous les ajustements nécessaires en vue d'atteindre les cibles d'adaptation et de réduction des GES peuvent alors être apportés. Le suivi des progrès permet également de s'assurer que le gouvernement provincial demeure comptable devant la population du Nouveau-Brunswick des engagements qu'il a pris dans le Plan d'action sur les changements climatiques.



Centrale éolienne de Caribou

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

Continuer de mesurer et de rapporter la consommation d'énergie et les émissions de GES de tous les secteurs au Nouveau-Brunswick, y compris le gouvernement.

Il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie du profil provincial de consommation d'énergie et d'émissions pour pouvoir suivre les progrès réalisés dans la réduction des GES et évaluer les possibilités de réduire davantage les émissions.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial utilisera le modèle de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) pour continuer à suivre, à prévoir et à signaler les émissions de GES afin de rendre compte des progrès accomplis dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions à l'échelle régionale et provinciale et selon les secteurs.

- Le gouvernement provincial poursuivra également ses efforts en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un système de gestion de l'énergie pour le gouvernement qui permettra à chaque ministère de mesurer sa consommation d'énergie et les émissions de GES correspondantes.
- Le gouvernement provincial encouragera les administrations locales et les entreprises à mesurer, à surveiller et à signaler leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES, et il incitera les administrations locales et les entreprises à dresser des plans d'action sur les changements climatiques, notamment des politiques sur l'approvisionnement écologique et des cibles d'efficacité énergétique pour les bâtiments et les parcs de véhicules.

Le système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP) est un outil informatique servant à l'analyse des politiques énergétiques et à l'évaluation de l'atténuation des changements climatiques. De nombreuses administrations utilisent le système LEAP pour estimer, surveiller et prévoir leurs émissions de GES.

Présentation des progrès

Faire état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Depuis 2008, le Nouveau-Brunswick publie chaque année des rapports périodiques sur la lutte contre les changements climatiques. Il est relativement simple de mesurer et de signaler les progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES, mais il est beaucoup plus difficile de mesurer le degré de préparation du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques. L'établissement d'indicateurs appropriés pour mesurer les progrès réalisés dans le renforcement de la résilience face aux changements climatiques aidera à déterminer les forces et les faiblesses des programmes d'adaptation et aidera à orienter les efforts vers les programmes qui donnent de meilleurs résultats.

Les mesures clés pour 2014–2020 comprennent ce qui suit :

- Le gouvernement provincial étudiera les façons appropriées de mesurer et de signaler les progrès réalisés dans l'adaptation aux changements climatiques.
- Le gouvernement, provincial en collaboration avec le Comité interministériel sur les changements climatiques et la Conférence des GNA/PMEC, élaborera et mettra en œuvre des plans de travail annuels sur les changements climatiques.
- Le gouvernement provincial continuera de publier des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre des mesures définies dans le Plan d'action et les plans de travail annuels.

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Environnement et Gouvernements locaux
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

Tél. : (506) 453-2690

Télec. : (506) 457-4991

www.gnb.ca/changementsclimatiques